



Département des Hautes-Alpes

-----  
**MAIRIE DE CHORGES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 9 AOUT 2019**

-----

L'an deux mille dix-neuf, le 09 Août à 19H, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHORGES se sont réunis dans la salle de la médiathèque de Chorges sous la présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire.

**Date de convocation : 05 Août 2019**

**Présents** : Christian DURAND, Maire, André DI VUOLO, Claude GRAS, Béatrice ZAPATERIA, Albert GALDI, Gina BERTRAND Adjoint, Anne BISEAU, Robert FILIPPI, Gisèle BROCHIER, Guy DUMARQUEZ, Pierre PERE, Jérôme ARNAUD, Jérôme ESCALLIER, Camille BONNET, Amandine POMMIER.

**Excusés** : René GELE, René VERNISSAC, Véronique PONS, Denis BURLET, Corinne SAILLARD, Valérie ROUISON, Sylvie MELIN, Jessica GUIARD.

**Ont donné pouvoir** : Aucun.

**Secrétaire de séance** : Béatrice ZAPATERIA

**Présents : 15 / Procurations : 0 / absents : 8**

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 17 Juillet 2019,
- Attribution du Marché de travaux pour le renouvellement des canalisations des Moulottes, (DCM2019/112)
- Emprunt changement canalisation AEP des Moulottes, (DCM2019/113)
- Création d'un poste d'adjoint d'animation pour accroissement d'activité au temps méridien, (DCM2019/114)
- Subvention aux associations, (DCM2019/115)
- Participation aux transports scolaires 2019, (DCM2019/116)
- Participation aux transports scolaires 2019, collégiens et lycéens, (DCM2019/117)
- Vente du lot 13b ZA Grande Ile à la CCSP, (DCM2019/118)
  - Questions diverses

**I - Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 17 Juillet 2019**

A l'unanimité sans Mr Claude GRAS.

**II – Attribution du Marché de Travaux pour le renouvellement des canalisations des Moulottes, (DCM2019/112)**

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement d'une partie de la canalisation des Moulottes du fait de leur ancienneté et de leur vétusté générant l'apparition fréquente de fuites,  
Considérant la procédure d'appel d'offre lancée le 08/07/2019 portant sur une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux pour le secteur allant du torrent des Moulottes au torrent de la Malefosse via la réserve collinaire comportant une tranche ferme jusqu'à la RN 94 et une tranche conditionnelle au-delà, hormis la portion traversant la propriété Bourgogne.

Considérant les réponses à cette procédure de consultation ;

Considérant que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 2 août 2019 pour analyser les propositions reçues.

Après analyse des plis, il est proposé d'attribuer le marché de travaux de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle à l'entreprise Provence Alpes Canalisation, entreprise mieux disante, dont le siège social est situés au Sarruchet, commune de Montgardin pour un montant de 177 504 € HT soit 213 004,80 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'attribuer à l'entreprise ci-dessus nommée, le marché pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle pour le

**Présents : 15 / Procurations : 0 / absents : 8**  
**Suffrages exprimés : 15 POUR**

#### **VI – Participation aux transports scolaires 2019, (DCM2019/116)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le coût du ramassage scolaire que devront supporter les familles à l'occasion de cette rentrée scolaire 2019, soit 110 €, décision prise par le conseil régional, par enfant scolarisé en école primaire et élémentaire, précisant qu'elle était auparavant gratuite

Cette charge étant difficilement supportable pour la plupart des familles, le Maire propose :

- De fixer une aide de 50€ par enfant titulaire d'un titre de transport de 110€
- D'accorder cette aide aux élèves transportés des écoles maternelle et élémentaire issus du territoire communal,
- De verser en une seule fois pour chaque titre de transport annuel acquis auprès de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur,
- De verser cette aide sur présentation par la Région d'un listing comprenant les coordonnées des titulaires du titre de transport
- D'acter que la commune versera cette aide via un virement par mandat administratif sur présentation d'un RIB fourni par le titulaire du titre de transport
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires pour permettre le paiement de cette participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire

**Présents : 15 / Procurations : 0 / absents : 8**  
**Suffrages exprimés : 15 POUR**

#### **VII - Participation aux Transports Scolaires 2019, Collégiens et lycéens, (DCM2019/117)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le coût du ramassage scolaire que devront supporter les familles à l'occasion de cette rentrée scolaire 2019, soit 110 €, décision prise par le conseil régional, par enfant scolarisé en collège et lycée, précisant qu'elle était auparavant gratuite

Cette charge étant difficilement supportable pour la plupart des familles, le Maire propose :

- De fixer une aide de 50€ par enfant titulaire d'un titre de transport de 110€
- D'accorder cette aide aux élèves transportés des collèges et lycées issus du territoire communal,
- De verser en une seule fois pour chaque titre de transport annuel acquis auprès de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur,
- De verser cette aide sur présentation par la Région d'un listing comprenant les coordonnées des titulaires du titre de transport
- D'acter que la commune versera cette aide via un virement par mandat administratif sur présentation d'un RIB fourni par le titulaire du titre de transport
- De prévoir les crédits budgétaires pour permettre de procéder au paiement de cette participation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'ensemble des propositions de Monsieur le Maire

**Présents : 15 / Procurations : 0 / absents : 8**  
**Suffrages exprimés : 15 POUR**

#### **VIII – Vente du Lot 13 b ZA Grande Ile à la CCSP, (DCM2019/118)**

**Considérant** les biens immobiliers sis à la Zone Artisanale Nord de la Grande Ile, propriété de la Commune de CHORGES,  
**Considérant** que toute cession d'un bien immobilier d'une commune de plus de 2 000 habitants doit être précédée de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat,

**Considérant** que l'avis du service des domaines en date du 16 Octobre 2015, estime la valeur dudit bien à 35,00€/m<sup>2</sup>.

**Considérant** la demande de M. Zimmerman pour le lot n°13b d'une surface de 1 198 m<sup>2</sup> domicilié ZA Grande Ile, 05230 Chorges afin de développer son entreprise sur la Zone Artisanale de la Grande Ile Nord,

**Considérant** que, du fait du transfert de compétences à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP), les dites parcelles ne peuvent uniquement être vendues par la CCSP à leur futur acquéreur,

**Considérant** la délibération n°2017/135 du Conseil communautaire du 29 mai 2017 définissant le prix d'acquisition (par la CCSP) de 35 € H.T./m<sup>2</sup> de lots situés en zone artisanale, prix auquel il convient d'ajouter le taux de la T.V.A. en vigueur,

renouvellement d'une partie de la canalisation AEP des Moulettes, pour un montant total de 177 504 € HT  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tous documents s'y rapportant.

**Présents : 15 / Procurations : 0 / absents : 8**  
**Suffrages exprimés : 15 POUR**

### **III – Emprunt Changement Canalisation AEP des Moulettes, (DCM2019/113)**

Monsieur DI VUOLO André, Adjoint au Maire, explique à l'assemblée que pour financer les travaux concernant le changement de la canalisation AEP des Moulettes, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 180 000 €.

Après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, la Commune de Charges décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de 180 000 euros.

Caractéristique de l'emprunt :

- Objet : Financement changement canalisation AEP des Moulettes
- Montant du capital emprunté : 180 000€
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux d'intérêt : 1.10%
- Frais de dossier : 0.10% FLAT
- Profil amortissement : échéance constante
- Périodicité retenue : Annuelle
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle
- Engagement d'inscription de l'emprunt au Budget Primitif ou sur une décision modificative.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide la proposition du Crédit Agricole ;
- autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt selon les caractéristiques détaillées ci-dessus.

**Présents : 15 / Procurations : 0 / absents : 8**  
**Suffrages exprimés : 15 POUR**

### **IV – Création d'un poste d'adjoint d'animation pour accroissement d'activité au temps méridien, (DCM2019/114)**

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée qu'il convient de recruter :

- 1 adjoint d'animation temps non complet, 8h/hebdomadaires rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint d'animation, pour assurer une mission de surveillance du temps méridien du 01/09/2019 au 22/12/2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- adopte cette délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

**Présents : 15 / Procurations : 0 / absents : 8**  
**Suffrages exprimés : 15 POUR**

### **V – Subventions Aux Associations, (DCM2019/115)**

Monsieur Albert GALDI, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée d'attribuer, les subventions suivantes :

		Montants (en €)
<b>Fonctionnement</b>	ADMR	800
	Age d'or	800
	Association de Sauvegarde et Promotion du Patrimoine Caturige	500
	RAM	500
	Centre de formation bouliste du bassin gapençais Gap Charges	800
	Diane caturige	300
	Donneurs de sang	800
	FNACA	600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la proposition, ci-dessus, de Monsieur GALDI.

Considérant que la délibération n° 182/2018 du Conseil municipal en date du 20/12/2018 comporte deux erreurs matérielles portant d'une part sur la superficie du lot à vendre et d'autre part sur le prix, il convient de délibérer à nouveau pour corriger ces deux erreurs.

**Monsieur le Maire, après avoir expliqué qu'il convient de délibérer à nouveau pour corriger les deux erreurs matérielles contenues dans la délibération n° 182/2018, informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité et procédé au vote, le Conseil Municipal,  
DECIDE :

- d'approuver la vente du lot n° 13b d'une superficie de 1 198 m<sup>2</sup>, situé à la Zone Artisanale Nord à la CCSP au prix de 41 930 € H.T. auquel il convient d'ajouter le taux de T.V.A. actuellement en vigueur.  
La CCSP revendra ensuite ledit lot à M. Zimmerman domiciliée ZA de la Justice, 05000 GAP afin de lui permettre de mener à bien son projet de développement de son entreprise sur la ZA de la Grande Ile.

Le versement correspondant s'effectuera en TTC à l'ordre du Trésor Public, à charge à la Commune de reverser la T.V.A.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

#### FACULTE DE SUBSTITUTION

*L'acquéreur aura la possibilité de substituer dans le bénéfice de la promesse de vente, toute personne physique ou morale de son choix mais sous réserve de la réalisation des conditions ci-après à laquelle est soumise la validité de cette substitution :*

- que celle-ci ne porte pas atteinte à l'indivisibilité de la promesse,
- que l'acquéreur reste solidairement tenu avec le substitué des obligations nées de la promesse jusqu'à sa réalisation,
- que l'acte de substitution soit signifié au vendeur s'il n'intervient pas à un acte authentique pour l'accepter.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 182/2018 portant sur le même objet.**

**Présents : 15 / Procurations : 0 / absents : 8**

**Suffrages exprimés : 15 POUR**

#### **Questions diverses :**

Présentation du Projet SALADOS par Mme Gina BERTRAND :

Mme BERTRAND nous indique que le projet d'interprétation de la carrière de meules et de pierres à bâtir sur le site de SALADOS qui n'avait pu aboutir en 2014, refait surface et semble bien parti.

En effet, grâce à l'accompagnement du Pays Sud et à la volonté de La Mairie ainsi que de l'Association du Patrimoine de Chorges, de protéger et de faire connaître ce site, Le Conseil Municipal du 09 Août 2019 a donné un avis favorable pour une participation de la commune dans ce projet.

Les dépenses liées à ce projet s'élèveraient à 8 000 Euros avec un financement par La DRAC à hauteur de 5 600 Euros, 1 600 Euros par Le Pays Sud et 800 Euros par La Mairie de Chorges.

Séance levée à 20H15

Le Maire,  
Monsieur Christian DURAND

